



Communiqué de presse

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle des prix et de la qualité a tenu, mercredi 6 avril 2022, sa première réunion de ce mois sacré de ramadan 1443 sous la présidence du Ministère de l'Économie et des Finances et en présence des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, de la Transition Énergétique et des Etablissements publics concernés.

Cette réunion de concertation et de coordination a été consacrée à une mise au point sur la situation de l'approvisionnement en produits de base, des niveaux des prix et du bilan du contrôle durant la période allant du 1^{er} Chaabane au 3 Ramadan 1423.

Ainsi, il ressort des rapports et des données disponibles au niveau des services des départements concernés au cours de la période précitée, que les marchés sont approvisionnés de façon normale et avec une diversité en produits de large consommation. L'offre disponible couvre largement les besoins pas uniquement du mois sacré de Ramadan mais ceux de plusieurs semaines voire de plusieurs mois selon les produits.

Pour ce qui est des prix pratiqués et bien que la plus part des prix des produits continuent à observer des niveaux relativement élevés par rapport à ceux enregistrés durant la même période de l'année dernière compte tenu des effets du marché international et des conditions climatiques dans notre pays, d'autres produits par contre ont commencé à enregistrer des baisses comme c'est le cas de certaines farines, semoules, riz, certains fruits, des épices...

En ce qui concerne les prix de la tomate, ils ont commencé à régresser suite à l'entrée de la commercialisation de la récolte du printemps.

Concernant le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits effectuées par les commissions mixtes locales de contrôle présidées par Messieurs les Walis et Gouverneurs, ils ont porté durant la période précitée sur :

- Le contrôle de **61.321 points de vente** ;
- La constatation de **2.550** infractions en matière de la réglementation sur les prix et sur la qualité dont **514** ont fait l'objet de mises en demeure des contrevenants et **2.036** ont été sanctionnées par des Procès-verbaux adressés aux tribunaux compétents qui sont répartis comme suit :
 - - ◆ **1030** Infractions à la **loi 31-08** édictant les mesures de protection du consommateur portant principalement sur le défaut d'affichage des prix ;
 - ◆ **347** infractions à la **loi 104-12** sur la liberté des prix et de la concurrence portant essentiellement sur la hausse illicite des prix réglementés ;
 - ◆ **597** infractions à la **loi 77-15** portant interdiction des sacs en plastique ;
 - ◆ **62** infractions aux textes relatifs à **l'hygiène et sécurité sanitaire** ;
 - ◆ La saisie et la destruction de **100 tonnes** de quantités de produits impropres à la consommation ou non conformes aux normes en vigueur.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions chaque mercredi pour suivre l'évolution des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des intervention des commissions de contrôle pour faire face à toute forme de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.